



La Ville de Rouen
restitue une tête maorie
au gouvernement
néo-zélandais



Rouen, première ville de France à restituer une tête maorie au gouvernement néo-Zélandais

Le 23 octobre 2007, la tête maorie conservée au Muséum de Rouen sera remise au gouvernement de Nouvelle-Zélande. Cet acte significatif marque ainsi la position de la Ville de Rouen face à la bioéthique et au respect des peuples.

Depuis plusieurs années, le gouvernement néo-zélandais mène une vaste campagne pour obtenir le retour de restes humains maoris emportés outre-mer comme autant de trophées par les colons européens. Après Genève, Londres, Copenhague, Buenos Aires, Sidney... Rouen répond à cet appel et décide de rendre à la Nouvelle-Zélande la tête maorie déposée dans les réserves du Muséum depuis 1875. Elle est ainsi la première ville de France à entreprendre cette démarche.

Tous les maoris de haut rang, guerriers et chefs de tribus, étaient tatoués selon des motifs rappelant leur tribu. En effet, selon leurs traditions, la tête est considérée comme la partie sacrée du corps et le tatouage comme une véritable signature sociale et religieuse. Le peuple maori avait ainsi coutume de conserver les têtes tatouées des guerriers morts au combat, et de les exposer dans un endroit consacré à leur mémoire, où chacun pouvait les vénérer jusqu'au moment où ils estimaient que l'âme du défunt était partie. Les têtes étaient alors inhumées près du village.

Au 18^e siècle, lors de la colonisation de la Nouvelle-Zélande, les Européens se fascinent pour les têtes tatouées qu'ils qualifient d'objets de curiosité et de collection. Les musées et les collectionneurs privés lancent de véritables « chasseurs de têtes », à la recherche des plus beaux spécimens. S'ensuit un véritable commerce barbare. Celui-ci implique tout autant les maoris qui comprennent très vite que les têtes sont une excellente monnaie d'échange pour acquérir armes et alcools.

Ce n'est qu'en 1831 que le gouvernement britannique vote une loi interdisant le marché des têtes naturalisées entre la Nouvelle-Zélande et l'Australie, faisant cesser le marchandage.

Aujourd'hui, nombre de ces têtes sont encore dispersées dans les musées européens et aux États-Unis. Soucieux de permettre à ses ancêtres de trouver la paix, le peuple Maori réclame donc leur restitution afin de leur offrir une sépulture conforme à leur culture. La tête maorie que la Ville de Rouen rend à son peuple, fera, à son arrivée en Nouvelle-Zélande, l'objet d'une analyse génétique par le Musée national de Nouvelle-Zélande Te Papa Tongarewa de Wellington avant d'être inhumée.

Par son geste, la Ville de Rouen espère encourager d'autres villes de France à restituer les têtes maories conservées dans leurs musées. Ainsi, elle prend parti en faveur de l'éthique. En effet, selon la loi de 1994, « le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial ». Le principe d'inaliénabilité des collections, applicable aux œuvres classées dans les collections publiques n'est donc pas opposable dans ce cas, s'agissant d'un reste humain acquis lors de trafics injustifiables. La tête maorie n'est ainsi ni propriété de l'État, ni celle du Muséum de Rouen.

La Fondation Nicolas Hulot s'associe à la Ville de Rouen afin de la soutenir dans cet acte significatif.

Pour des raisons d'éthique, et à la demande de la Nouvelle-Zélande, la tête maorie n'est pas exposée et aucune photo ne peut être diffusée. Des photos du musée Te Papa sont néanmoins disponibles.

Contacts presse

Ville de Rouen
Géraldine Squenel
Tél. : 02 35 08 86 44
Courriel : gsquenel@rouen.fr

Alambret Communication
Florence Ménard
Tél. : 01 48 87 70 77
Courriel : fmenard@alambretcommunication.com

Le sens d'une restitution

En remettant aux autorités de la Nouvelle-Zélande, la tête maorie en dépôt au Muséum depuis 1875, la Ville de Rouen s'inscrit dans une démarche éthique. Cet acte symbolique exprime le respect que l'on doit aux croyances d'un peuple qui refuse que meurent sa culture et son identité. Celles-ci sont partie intégrante du patrimoine de l'humanité que l'Unesco est chargé de défendre comme un acquis irréductible de notre diversité.

Éléments du corps humain qui, selon la loi française, ne saurait faire l'objet d'un droit patrimonial, cette tête a en outre un caractère sacré aux yeux des tribus maories : elle retournera donc dans sa terre d'origine et pourra y recevoir alors une sépulture conforme aux rites ancestraux.

Dans un monde où la marchandisation gagne chaque jour du terrain, j'espère que cette restitution, la première en France, incitera d'autres villes à faire de même.

Pierre Albertini
Maire de Rouen

Un Muséum durable et responsable

Quelques mois après une réouverture remarquée, le Muséum de Rouen affirme sa volonté de devenir un acteur culturel et scientifique important mais également un lieu de débat sur les grands enjeux sociétaux et environnementaux d'aujourd'hui et de demain.

Parmi les très riches collections du Muséum figure depuis 1875 une tête tatouée maorie dont la présence rappelle à chacun le regard qu'ont porté nos ancêtres sur l'Autre. De nombreuses images surgissent ainsi du passé : la controverse de Valladolid, les zoos humains visibles jusque dans les années 1930, Sarah Baartman la Vénus Hottentote qui repose enfin en paix...

En restituant au peuple Maori et à la Nouvelle-Zélande cette tête tatouée, le Muséum de Rouen effectue un acte symbolique fort ainsi qu'un long travail de mémoire mettant en exergue d'odieus trafics issus d'un autre âge. En effet, les têtes de centaines d'êtres humains ont fait l'objet de transaction pour satisfaire collectionneurs privés et musées au cours du 19^e siècle, aboutissant au final à un véritable génocide.

Aujourd'hui, ne voulant plus vivre avec ce poids, l'équipe du Muséum de Rouen souhaite par cette démarche bioéthique annoncer les nouveaux axes de l'établissement muséal de demain un muséum durable et responsable.

Sébastien Minchin
Directeur du Muséum de Rouen



Reconnaître aux peuples autochtones le droit d'éclairer l'avenir de nos sociétés

À l'heure où évoquer la symbiose entre nature et culture semble presque incongru, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme encourage l'initiative de la ville de Rouen de restituer une tête Maorie au gouvernement néo-zélandais. Cette restitution répond en effet à la fois à une exigence et à une reconnaissance. L'exigence du respect des peuples et de l'éthique du vivant mais aussi la reconnaissance des peuples autochtones, et des liens précieux qu'ils entretiennent avec la nature.

La crise climatique et économique que connaît le monde aujourd'hui n'est-elle pas la conséquence de plus d'un siècle et demi d'oubli? Oubli que la nature n'est pas un objet extérieur à nos sociétés et que le vivant est le résultat de multiples interactions entre les espèces que l'on ne peut bouleverser sans s'exposer à des conséquences imprévisibles. Oubli des civilisations qui nous ont précédés, des savoirs et principes de vie qui ont fondé leur rapport à soi, à l'autre et au monde. Le temps n'est-il pas venu pour nos sociétés modernes de réparer cet oubli et de se réapproprier avec justesse cette éthique du vivant?

Au Sommet de la Terre de Rio en 1992, les peuples autochtones sont venus témoigner que « ce n'est pas le développement qui doit être durable, mais l'humanité, les cultures humaines et la nature ». C'est leur message pour nous inviter à refonder notre humanité et notre lien indéfectible avec la nature. Aujourd'hui, ces peuples sont menacés par notre frénésie de développement, culture occidentale aujourd'hui mondialisée. Ils sont les gardiens d'une « mémoire de l'humanité », d'un savoir être ensemble avec les êtres vivants dont la redécouverte sera une des clés de notre futur.

Cet acte contribue à tourner une page sur le regard que l'Européen a longtemps porté sur ce qui était différent de lui. À écrire aussi une nouvelle page vers la reconnaissance des peuples autochtones sur la voie d'un bien vivre ensemble, nourri des valeurs d'écoute, de partage, de respect, pour réinventer ces principes de vie au sein des sociétés contemporaines. C'est aussi à cela que cette restitution nous invite. Un rappel incessant que Culture et Nature n'ont d'autre alternative que de faire cause commune.

Jean-Jacques Blanchon

Responsable des Programmes
Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme



En savoir plus sur la Fondation Nicolas Hulot : www.fnh.org

Depuis sa création en 1990, la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme s'est donné pour mission de modifier les comportements individuels et collectifs pour préserver notre planète dans une perspective de développement durable. Il s'agit d'un engagement éducatif, scientifique et culturel au service du patrimoine naturel de l'humanité.

ONG apolitique et non-confessionnelle, elle sensibilise ainsi le public aux richesses et à la fragilité de notre patrimoine naturel et informe au respect de la nature et aux gestes écocitoyens.

Reconnue d'utilité publique et dédiée à l'éducation à l'environnement, ses actions s'articulent autour de trois thèmes majeurs : la biodiversité, l'eau et le changement climatique.

Rappel historique



Détail d'une sculpture du Musée National Te Papa de Wellington. © Te Papa

Déjà au 19^e siècle, l'Amiral Cécille dont la flotte était implantée dans le Pacifique pour la protection des intérêts commerciaux, dénonce le trafic des têtes maories :

« On a vu les têtes zélandaises devenir un objet lucratif d'exportation. Tous les moyens ont été bons pour s'en procurer et des guerres ont été suscitées entre les tribus pour faire baisser le prix de cette marchandise recherchée par les naturalistes. On a vu des individus presser des chefs et leur assurer des présents pour se faire livrer la tête remarquablement tatouée de quelque esclave. »

Amiral Cécille, capitaine de vaisseau, commandant la corvette l'Héroïne 1840

Constamment en guerres, les tribus maories voient arriver, avec la colonisation, de nouvelles armes redoutables, les mousquets. Elles comprennent très vite que les têtes tant convoitées par les colons font une excellente monnaie d'échange pour acquérir ces instruments de guerre. Un ignoble commerce s'ensuit et la demande excède rapidement l'approvisionnement. Les maoris se mettent à utiliser les guerres intertribales pour gagner les têtes de leurs ennemis. Ces transactions effrayantes, jointes au développement de nouvelles maladies, contribuent considérablement à réduire la population de la Nouvelle-Zélande tout en alimentant les « stocks » des musées européens.

Une fascination européenne qui tourne au cauchemar

« L'expérience nous prouve, malheureusement, combien il faut de temps avant que nous considérons comme nos semblables les hommes qui diffèrent de nous par leur aspect extérieur et par leurs coutumes. »

Charles Darwin 1871

En temps de guerre, la coutume maorie était de couper les têtes des victimes et de les naturaliser. Celles-ci étaient soit restituées à la famille pour qu'elle puisse les enterrer selon la tradition, soit conservées comme trophée de guerre.

L'existence de ces tatouages, gages de l'importance sociale des Maoris, ainsi que le caractère tapu (sacré) de la tête expliquent une coutume peu commune de l'enlèvement et de la conservation des têtes tatouées des chefs d'ethnies après la mort.

Avant que les colons ne s'y intéressent, les têtes n'ont qu'un aspect sentimental et honorifique, et en aucun cas une valeur marchande. Le tatouage était la carte d'identité de l'individu qui le liait à sa lignée tribale. Mais les occidentaux arrivés en Nouvelle-Zélande au 19^e siècle sont vite fascinés par cette tradition et par l'importance symbolique que représentent ces tatouages. Désireux de faire connaître les coutumes « sauvages » à leurs semblables, ils créent une véritable demande et dévoient le sens originare de ces décapitations.

La première tête maorie possédée par un Européen est acquise le 20 janvier 1770 par M. Joseph Banques, naturaliste au sein de l'expédition du capitaine Cook. Il s'agit de celle d'un tout jeune homme de quatorze ou quinze ans, tué dans le seul but de récupérer sa tête tatouée. Les têtes maories étaient volées ou négociées comme des objets de curiosité et certains occidentaux ont commencé à les collectionner tel le général Horatio Gordon Robley qui en possédait trente-cinq. Médecins, collectionneurs, anthropologues, géologues, naturalistes, soldats, botanistes et archéologues en rapportaient de leurs voyages en Nouvelle-Zélande.

Les hommes tatoués étaient en danger, constamment épiés et convoités. La demande était telle que, alors que les tatouages du visage étaient traditionnellement réservés aux nobles et libres, de nombreux esclaves ont été tatoués comme des chefs guerriers. Ils étaient décapités une fois leurs cicatrices guéries, et leurs têtes étaient séchées puis vendues. Quand le trafic est devenu général, les indigènes ont cessé de préserver les têtes de leurs proches, de peur que celles-ci ne soient dérobées ou vendues.

Lentement le trafic est devenu un scandale public, parallèlement à l'essoufflement de la pratique dans les familles Maori, et à la diminution du nombre de Maoris traditionnellement tatoués. En 1831, le gouvernement britannique vote une loi interdisant le marché des têtes naturalisées, mettant fin à ces abominations.

La Nouvelle-Zélande aujourd'hui



Détail de l'espace de cérémonie consacré aux restitutions au Musée Te Papa de Wellington.

Découverte en 1642 par le hollandais Abel Tasman, la Nouvelle-Zélande se caractérise aujourd'hui par sa lutte contre toute trace de discrimination raciale et travaille à une restitution partielle, mais significative, de terres aux tribus maories. Une réelle volonté de compréhension n'a cessé de grandir de part et d'autre entre Maoris, minoritaires dans leur propre pays, et Occidentaux, ou pakeha. L'intégration reste pourtant difficile. Le renouveau de la langue et de la culture maorie, sensible depuis les années 60, se heurte aux intérêts économiques et aux différences d'esprit des deux cultures, mais une même fierté nationale anime tous ses habitants.

Une restitution justifiée



Espace de cérémonie du Musée Te Papa de Wellington où sont conservés les restes avant leur inhumation.

La motivation des colons européens lors des trafics de têtes correspondait davantage à une forme de curiosité pour les tatouages et les traditions funéraires Maori, qu'à un réel intérêt scientifique pour ce peuple. Ils s'attachaient plutôt à formuler certaines théories sur l'infériorité des peuples « primitifs » alors répandues parmi les scientifiques de l'époque. Ils étaient attirés par le côté macabre, et faisaient des études phrénologiques.

À la demande de la Nouvelle-Zélande, et par respect des traditions maories, les têtes ont été retirées des expositions au public en Europe depuis une vingtaine d'années. Elles sont actuellement conservées dans les réserves des Musées.

Face au profond désir de restitution manifesté par la Nouvelle-Zélande, l'Europe se doit d'accomplir son devoir de mémoire en particulier par rapport au fait colonial et reconnaître, malgré les difficultés, les erreurs qui entachent cette période de l'histoire.

Le principe d'inaliénabilité

Le principe d'inaliénabilité des collections interdit toute restitution en dehors d'une procédure préalable de déclassement d'un objet patrimonial. Il est applicable aux pièces classées dans les collections publiques. Mais, en raison de la nature même de cette pièce, issue d'un trafic barbare lors de la période de colonisation, le principe d'inaliénabilité ne peut pas s'appliquer à la tête maorie.

En effet, s'agissant de restes humains, l'article 16-1 du Code Civil, issu de la loi sur la bioéthique de 1994 modifiée, spécifie que ceux-ci ne font pas l'objet d'un droit patrimonial. Selon la loi bioéthique, « le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial ». Par conséquent, ils n'entrent pas dans la catégorie de biens culturels.

Dès lors, la tête maorie n'est considérée ni comme la propriété du Muséum de Rouen, ni comme celle de l'État, et il ne s'agit pas d'un transfert de propriété de la tête mais d'une renonciation à la conservation de celle-ci par le Muséum de Rouen.





Les répercussions actuelles



Femmes maories pleurant lors d'une cérémonie de restitution au Musée Te Papa de Wellington.

Les villes de Genève, Bâle (Suisse), Manchester, Londres, Exeter, Edimbourg, Glasgow (Royaume-Uni), Copenhague (Danemark), Brisbane, Adelaide, Sydney (Australie), Buenos Aires (Argentine), Leiden (Pays-Bas), et Brême (Allemagne) ont restitué un certain nombre de têtes tatouées à la Nouvelle-Zélande depuis 1992. Mais aujourd'hui, nombre d'entre elles sont encore dispersées dans les musées européens et aux États-Unis. Soucieux de permettre à ses ancêtres de trouver la paix, le peuple Maori réclame leur restitution afin de leur offrir une sépulture conforme à leur culture et à leurs croyances.

Depuis les années 1980, le musée national de la Nouvelle-Zélande Te Papa à Wellington travaille activement au rapatriement de ces têtes. Il offre une chance au peuple Maori et à ses morts de reprendre une identité et de réaffirmer la valeur de leur culture. Une fois que la tête maorie rendue par la Ville de Rouen arrivera en Nouvelle-Zélande, le musée sera chargé d'identifier la tribu à laquelle elle appartient et elle fera l'objet d'études grâce aux registres des bateaux, aux histoires transmises oralement de génération en génération par les tribus maories, aux archives, lettres et journaux intimes des collectionneurs etc. Des tests ADN seront éventuellement effectués, en fonction de l'accord du peuple maori.



Détail d'un ancien manteau placé sur les restes d'un ancêtre lors d'une cérémonie de restitution. © Te Papa

Le Musée proposera ensuite de la restituer à son peuple d'origine, puisqu'elle fournit un lien direct pour les vivants à leurs ancêtres tant respectés. S'il accepte, celui-ci l'inhumera dans le lieu de son choix, et s'il refuse, c'est le Musée Te Papa qui se chargera de l'inhumer sur des terres prévues à cet effet. Cette dépouille mortuaire ne sera plus jamais présentée ni conservée dans les collections.

La légende du « moko » (tatouage), rituel ancestral

Selon la mythologie maorie, le tatouage a commencé par une histoire d'amour entre un jeune homme qui s'appelait Mataora, « visage de la vitalité », et une jeune princesse du monde des ténèbres du nom de Niwareka. Un jour Mataora frappe Niwareka qui s'enfuit alors pour rejoindre son père, dans le royaume nommé Uetonga. Mataora, le cœur brisé et repentant, part à la recherche de Niwareka. Après bien des épreuves et après avoir surmonté de nombreux obstacles, il arrive finalement dans le royaume de Uetonga. Mais, après ce long voyage, la peinture de son visage est très sale et abîmée, et la famille de Niwareka se moque de la piteuse apparence de Mataora.

Humblement, il implore le pardon de Niwareka, qui finit par le lui accorder. Le père de Niwareka offre alors à Mataora de lui enseigner l'art du « moko », le tatouage. En même temps, Mataora apprend l'art du « taniko » qui consiste à garnir le bord des manteaux de tresses de toutes les couleurs. Mataora et Niwareka regagnent ensuite le monde des humains, en y rapportant l'art du « moko » et celui du « taniko », que l'on retrouve sur les objets rituels maoris.

Cet art maori s'appuie sur une ornementation symbolique complexe, toujours portée par des thèmes et faite de courbes. La gamme de couleurs utilise essentiellement le rouge, le blanc et le noir et est plus étendue dans le tissage. Plus particulièrement connus sont les tatouages qui marquaient le statut de la personne, notamment sur le visage, les maisons de réunion et les pirogues de guerre : dans les deux cas leurs structures rappellent celles de la tribu et donnent une part importante aux ancêtres.

Le tatouage commençait dès la puberté, accompagné de beaucoup de rites et de cérémonies rituelles. Certains se faisaient tatouer les fesses et les jambes jusqu'aux genoux, comme les guerriers du nord d'Auckland, mais c'est surtout le visage qui était important. Seuls les hommes appelés à être guerriers ou chefs de tribus portaient un tatouage facial. C'était une marque de statut social et religieux. Les femmes, elles, étaient moins tatouées. Les lèvres et le menton étaient juste soulignés, habituellement de bleu foncé, et parfois quelques lignes fines décoraient les joues et le front.

La technique du tatouage

L'instrument employé pour tatouer était un ciseau en os avec un bord en dents de scie ou un bord droit et très tranchant. La première opération du tatouage consistait à faire de profondes entailles dans la peau. On trempait ensuite le ciseau dans un pigment de suie, telle la gomme brûlée de l'arbre indigène Kauri (grand conifère des forêts du nord), ou bien la suie des chenilles brûlées. Puis le pigment était martelé dans la peau. C'était douloureux et très long, alors pour accélérer la guérison, on plaçait des feuilles de Karaka, arbre indigène, sur les incisions boursouflées du tatouage.

Durant le temps de guérison, il était souvent très difficile de manger à cause du gonflement du visage. Pour y arriver, on versait de la nourriture liquide dans un entonnoir en bois, jusqu'à ce qu'il soit à nouveau possible de s'alimenter normalement. Pendant le tatouage, les maoris jouaient de la flûte et récitaient des poèmes pour aider à soulager la douleur avant de retourner au combat.

Le Muséum de Rouen



Le Muséum de Rouen, temple du 19^e est amené à devenir forum du 21^e siècle. Après en avoir poussé la porte, le Muséum de Rouen, qui a rouvert en février 2007 après dix ans de fermeture, ne laisse personne indifférent. Ce lieu chargé d'histoire naturelle et de sciences est plus qu'un simple musée. La richesse et la diversité de ses collections, avec 800 000 objets, en font le premier établissement de ce genre en province.

Fondé en 1828, le cabinet d'histoire naturelle va très rapidement prendre de l'ampleur et devenir un lieu majeur des sciences naturelles du 19^e siècle. Ses présentations témoignent de l'évolution de la muséologie scientifique. Aujourd'hui le Muséum est une sorte de « musée de musée » où l'esprit du lieu est présent. Cette ambiance a d'ailleurs inspiré de grands écrivains comme Gustave Flaubert, Jules Michelet, Guy de Maupassant et récemment Philippe Delerm.

Aujourd'hui le Muséum de Rouen, qui a déjà dépassé les 60 000 visiteurs en quelques mois, doit redevenir un lieu de débat sur les questions scientifiques et culturelles du monde actuel. Riche de son héritage, l'établissement s'inscrit dans une démarche d'échanges et de réflexion sur le développement durable, la biodiversité, le réchauffement climatique, la disparition des espèces, la bioéthique...

La légitimité du Muséum s'affirme par l'étude de ses collections. Chaque spécimen, riche d'informations scientifiques et historiques apporte un regard sur le passé, pour comprendre le présent et préparer l'avenir.



© HEKA

© HEKA

© A. Bertereau

Informations pratiques

Muséum de Rouen

198, rue Beauvoisine
76000 Rouen
Tél. : 02 35 74 41 50

Horaires d'ouverture : tous les après-midi (sauf le lundi) de 14h à 17h30
Tarifs : 3 € plein tarif / 2 € tarif réduit / gratuit pour les moins de 18 ans

Ambassade de Nouvelle-Zélande en France

7 ter rue Léonard de Vinci
75116 Paris

Muséum de Nouvelle-Zélande Te Papa Tongarewa

P.O. Box 467
Wellington
New Zealand

Fondation Nicolas Hulot

6, rue de l'Est
92100 Boulogne -Billancourt
www.fnh.org

Contacts Presse

Ville de Rouen

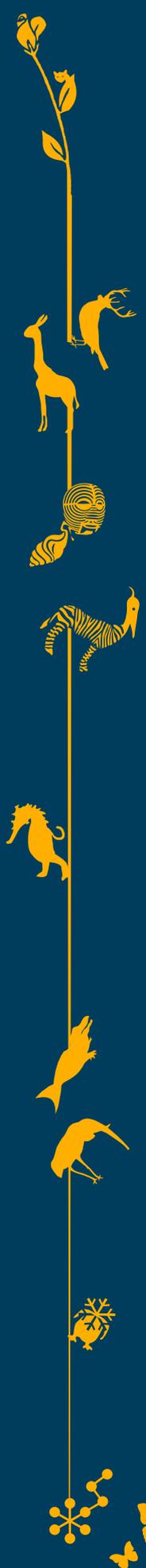
Géraldine Squenel, attachée de presse
Tél. : 02 35 08 86 44
Courriel : gsquenel@rouen.fr

Alambret Communication

Florence Ménard
13, rue Sainte Cécile
75009 Paris
Tél. : 01 48 87 70 77
Courriel : fmenard@alambretcommunication.com

Visuels libres de droit pour la presse. © Te Papa

Pour des raisons d'éthique,
et à la demande de la Nouvelle-Zélande,
la tête maorie n'est pas exposée
et aucune photo de la tête ne peut être diffusée.
Les images utilisées dans le dossier de presse
du Musée Te Papa sont néanmoins libres de droit pour la presse.



Muséum de Rouen

